



Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

SLOX

ID : 021-200000925-20210916-16_09_2021_06-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 septembre 2021

DATE DE CONVOCATION

10 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLEMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE).

Étaient excusés :

M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKI), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLEMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Jean-Luc MAHIEU (suppléé par M. Bernard SOUBEYRAND), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU), M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI.

16/09/2021/06

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 26
VOTANTS : 33

Objet : Décision Modificative N°4 (DM 4) du Budget Principal

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, d'un courriel reçu en date du 06 Août dernier de la Trésorerie de Genlis, concernant le jugement des débits des comptes de la Trésorerie et de la délibération prise le 15 avril 2021 par notre collectivité relative à la remise gracieuse des sommes dues.

Le jugement laisse à charge la somme de 906,00 € (neuf cent six euros) pour chacun des deux comptes, Messieurs PERRIN et PRIN.

La finalité de ce dossier n'étant pas connue lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021 du Budget Principal, il y a lieu de prévoir la décision modificative N°4, afin d'ouvrir les crédits correspondants aux écritures à passer :

7788.ADMT.020	+ 37 900,00 € (autres produits exceptionnels)
6718.ADMT.020	+ 36 100,00 € (autres charges exceptionnelles)

La différence correspondant à la partie reste à charge des comptes.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, **par** :

- ⇒ 32 voix **POUR**,
- ⇒ 01 **ABSTENTION** (Mme Monique PINGET,

- **VALIDE** la Décision Modificative N°4 (DM 4) du Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à GENLIS, le 20 septembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le



ID : 021-200000925-20210916-16_09_2021_06-DE